



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID : 017-200041689-20220711-CC2022_104-DE

Conseil Communautaire du 11 juillet 2022

Objet : Subventions 2022 - Affaires sociales

Numéro de délibération : CC2022_104

L'an deux mille vingt deux, le onze juillet, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Brigitte DUPEU, Laurence AUGER, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Francis LAROCHE, Henri AUGER, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Thierry GOUJEAUD, Vincent GINDRAU, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Dominique BOUIN, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Laurent BOUILLE, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Brigitte DAVID, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Francis BOIZUMAULT donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Dominique BERNAZEAU donne pouvoir à Henri AUGER
Alain FOUCHER donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Patrick XICLUNA donne pouvoir à Wilfrid HAIRIE
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Philippe BARRIERE
Fabien BLANCHET donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Daniel LEMRAY donne pouvoir à Paulette MARCOUILLER

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Valérie BOUILLAGUET, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Paul AUGUSTIN, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel GARNIER, Daniel DARDILLAT, Jean-Michel CHARPENTIER, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Frédéric MICHEAU, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCHRUJU, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Corinne

ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Henoeh CHAUVREAU, Ludovic BOU
Renée BONNEAU, Francis GUAY, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIC
Michel LALAIZON, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Patrick
REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Suzette MOREAU,
Alain BERTIN, Marie-José TRICHET, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Mme Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GENEAU David

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

GUIBERTEAU Cécilia

Nombres de membres :

En exercice : 139

Présents : 63

Votants : 73

Pouvoirs : 10

Publication (affichage) ou notification du :

Subventions 2022 - Affaires sociales

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

SLO

ID : 017-200041689-20220711-CC2022_104-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-7, transposable aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Vu la délibération n°CC2022_071 du conseil communautaire en date du 11 avril 2022 adoptant le budget 2022 de l'EPCI,

Considérant le rôle des associations, en complément de l'action publique, dans la prise en compte des problématiques locales,

Considérant que les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement, par le biais du dossier de demande de subvention,

Considérant la nécessité de tendre vers un traitement lisible et équitable des subventions allouées à ces associations,

Depuis 2022, la commission cohésion sociale étudie et propose les subventions.

Au niveau des banques alimentaires, l'attribution se fait depuis la fusion sur la base des montants 2014 reconduits. Les demandes correspondent au report de ces montants. Face aux difficultés d'harmonisation, un compromis a été trouvé en 2020 pour permettre à l'association l'Arche d'accéder à un financement par une baisse de 10 % de l'ensemble des subventions aux autres banques alimentaires. Cela a permis de répondre symboliquement à cette nouvelle demande.

En 2022, la mise en place d'une clé de répartition commune a été proposée. Il s'agit de répartir l'enveloppe affectée aux banques alimentaires de 10 000 €, entre les différents demandeurs, sur la base du nombre de bénéficiaires n-1. Soit pour 2022 un montant de 12,55 €/bénéficiaire pour 797 bénéficiaires. Cela permettrait un traitement identique sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'appui aux partenaires, il a été proposé de soutenir des associations dont les actions répondent à des problématiques observées sur l'ensemble du territoire.

Social						
Nom du bénéficiaire	Secteur géographique	Domaine d'intervention	Subvention 2021	Subvention demandée 2022	Proposition subvention 2022	Commentaire
SOLMAT	Matha	Social	2 200 €	2 200 €	1 819 €	145 bénéficiaires
ADMR	Aulnay	social	500 €	1 000 €	941 €	75 bénéficiaires
ADMR	Aulnay	social	450 €			Subvention exceptionnelle en 2021 pour du matériel
Panier en Pays Hilairois	St-Hilaire	Social	2 000 €	2 000 €	1 255 €	100 bénéficiaires
Marché de l'Espoir	St-Savinien	Social	4 300 €	4 300 €	1 945 €	155 bénéficiaires
CCAS	Tonnay-Boutonne	Social	0 €	1 793 €	439 €	35 bénéficiaires
L'Arche	St-Jean d'Angély	Social	1 000 €	1 100 €	3 601 €	287 bénéficiaires
Sous-total banques alimentaires			10 450 €	12 393 €	10 000 €	
AEM	Vals de Saintonge	Social	10 000 €	10 000 €	10 000 €	Dernière année d'engagement au financement de cette expérimentation. Evaluation à conduire.
Vals de Saintonge Mobilité	Vals de Saintonge	Social	7 500 €	15 000 €	7 500 €	Subvention ciblée sur l'accompagnement des publics sur les question de mobilité (diagnostics, mise en place de solutions ...)
Sous-total Social			27 950 €	37 393 €	27 500 €	

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission cohésion sociale :

- d'approuver les attributions de subventions contribuant à la cohésion sociale comme présentées,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 54
- Contre : 15
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

SLOW

ID : 017-200041689-20220711-CC2022_104-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,